

Inscriptions scolaires 2026-2027

Les inscriptions scolaires concernent tous les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 entrant à l'école maternelle en **septembre 2026**. Elles concernent également les enfants arrivés en cours d'année sur la commune.

La démarche s'effectue en ligne, **à partir du 19 janvier 2026**, en complétant le formulaire d'inscription ci-dessous.



Les documents à fournir sont :

- Le livret de famille (parties parents et enfants) ou acte de naissance de l'enfant de moins de 3 mois (traduit en français si nécessaire)
- La page des vaccins du carnet de santé.
- Un justificatif de domicile, (quittance de loyer, d'électricité de moins de 3 mois)
- Pour les parents divorcés ou séparés, le jugement de divorce ou de séparation stipulant les modalités de garde de l'enfant.
- Si demande en cours d'année, certificat de radiation de l'école actuelle

Pour les familles hébergées, en supplément des documents ci-dessus pensez à fournir :

- Un justificatif de domicile de l'hébergeant datant de moins de trois mois
- Une attestation sur l'honneur de l'hébergeant
- Copie R/V de la CNI de l'hébergeant

Pour le calcul du quotient familial pour les prestations du périscolaire (accueil, restauration, centre de loisirs) fournir :

- Attestation de paiement de la CAF
- Avis d'imposition 2025 sur les revenus 2024, ou les 3 derniers bulletins de salaire ou attestation France Travail.



Message d'état

Désolé... Ce formulaire est clos aux nouvelles soumissions.



Infos pratiques

Démarche à réaliser en ligne à partir du 19 janvier

